

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit DIESEL1-Tank Power Renew™ - 916 mL

Autres moyens d'identification

No. 75832 (Item# 1006407) Code de produit Usage recommandé Additif pour carburant diesel

Restrictions d'utilisation Aucun(e) connu(e).

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Fabriqués ou vendus par:

CRC Canada Co. Nom de la société Adresse 83 Galaxy Blvd Unité 35 - 37

Toronto, ON M9W 5X6

Canada

Téléphone

Information générale 416-847-7750

Urgence 24 heures (CHEMTREC)

800-424-9300 (Canada)

Site Web www.crc-canada.ca

Support.CA@crcindustries.com Courriel

2. Identification des dangers

Dangers physiques Liquides inflammables Catégorie 4 Dangers pour la santé Toxicité aiguë, par inhalation Catégorie 4 Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 2 Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2A Mutagénicité sur les cellules germinales Catégorie 2 Cancérogénicité Catégorie 2 Danger par aspiration Catégorie 1 **Dangers environnementaux** Catégorie 2

Dangereux pour le milieu aquatique, danger

aigu

Dangereux pour le milieu aquatique, danger à Catégorie 2

long terme

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Liquide combustible. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies Mention de danger

respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Nocif par inhalation. Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Susceptible de provoquer le cancer. Toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Conseil de prudence Prévention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Éviter de respirer les vapeurs. Se laver soigneusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement

Nom de la substance: DIESEL1-Tank Power Renew™ - 916 mL

de protection des yeux/du visage. Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des veux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas d'incendie : Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie. Recueillir le produit répandu.

Stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder sous clef.

Élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Autres dangers

Aucun(e) connu(e).

Renseignements supplémentaires Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Distillats moyens (pétrole), hydrodésulfurés	Diesel Fuel No. 2	64742-80-9	30 - 60
Nitrate de 2-éthylhexyle		27247-96-7	15 - 40
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité		64742-48-9	5 - 10
2-ETHYLHEXANE-1-OL		104-76-7	1 - 5
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités		64742-54-7	1 - 5

Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial. Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Laver abondamment au savon et à l'eau. En cas d'irritation cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion

Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de

l'estomac dans les poumons.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite. Vertiges. Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire Informations générales

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime au chaud. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Brouillard d'eau. Mousse antialcool. Poudre chimique. Poudres chimiques. Dioxyde de carbone (CO2).

mesures pour se protéger. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Agents extincteurs inappropriés

Dangers spécifiques du produit dangereux

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Ce produit est combustible et son chauffage peut générer des vapeurs qui peuvent former des mélanges vapeurs/air explosifs. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Refroidir les récipients exposés à la chaleur avec de l'eau et les retirer du lieu d'incendie si ceci ne fait courir aucun risque.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

Risques d'incendie généraux

Liquide combustible.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter l'inhalation des vapeurs et des aérosols. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Utiliser une pulvérisation d'eau pour réduire les vapeurs ou pour détourner la direction du nuage de vapeurs. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Ce produit est miscible dans l'eau. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées.

Déversements peu importants : Absorber avec de la terre, du sable ou une autre matière non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure. Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Mettre le matériau dans des récipients appropriés, couverts et étiquetés. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter l'inhalation des vapeurs et des aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Éviter une exposition prolongée. Doit être manipulé dans des systèmes fermés, si possible. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker dans des récipients d'origine fermés de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit muni de gicleurs. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ACGIH	_		-
Composants	Туре	Valeur	Forme
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)	TWA	5 mg/m3	Fraction inhalable

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'ex Composants	Туре	Valeur	Forme
Distillats moyens (pétrole), ydrodésulfurés (CAS 14742-80-9)	TWA	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats paraffiniques ourds (pétrole),hydrotraités CAS 64742-54-7)	TWA	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Canada. LEMT pour l'Alberta (Cod Composants	e de l'hygiène et de la sécurit Type	é au travail, Annexe 1, Tablea Valeur	au 2) Forme
Distillats moyens (pétrole), nydrodésulfurés (CAS 14742-80-9)	TWA	1590 mg/m3	
		400 ppm	
Distillats paraffiniques purds (pétrole),hydrotraités CAS 64742-54-7)	STEL	10 mg/m3	Brouillard.
	TWA	5 mg/m3	Brouillard.
Canada. LEMT pour la Colombie-E chimiques, Réglementation sur la			ail pour les substances
Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats paraffiniques ourds (pétrole),hydrotraités CAS 64742-54-7)	TWA	1 mg/m3	Brouillard.
Canada. LEMT de Manitoba (Règle Composants	ement 217/2006, Loi sur la séc Type	urité et l'hygiène du travail) Valeur	Forme
Distillats moyens (pétrole), nydrodésulfurés (CAS 64742-80-9)	TWA	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats paraffiniques ourds (pétrole),hydrotraités CAS 64742-54-7)	TWA	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Canada - Ontario Composants	Туре	Valeur	
Distillats paraffiniques ourds (pétrole),hydrotraités CAS 64742-54-7)	STEL	10 mg/m3	
07.0 0 17 12 0 1 7)	TWA	5 mg/m3	
Canada. LEMT pour l'Ontario. (Co	ntrôle de l'exposition à des ag	ents biologiques et chimique	es)
Composants	Туре	Valeur	Forme
Distillats moyens (pétrole), nydrodésulfurés (CAS 64742-80-9)	TWA	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats paraffiniques ourds (pétrole),hydrotraités CAS 64742-54-7)	TWA	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-48-9)	TWA	525 mg/m3	
Canada - Québec	_		
Composants	Туре	Valeur	
Distillats paraffiniques ourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)	STEL	10 mg/m3	

Composants	Туре	Valeur	
	TWA	5 mg/m3	
Canada. LEMT du Québec, (Composants	Ministère du Travail. Règlement sur l Type	la santé et la sécurité du trav Valeur	rail) Forme
Distillats moyens (pétrole), hydrodésulfurés (CAS 64742-80-9)	TWA	1590 mg/m3	
		400 ppm	
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)	STEL	10 mg/m3	Brouillard.
	TWA	5 mg/m3	Brouillard.
Canada, LEMT pour la Sask	atchewan (Règlements sur la sécurit	é et la santé au travail. 1996.	Tableau 21)
Composants	Туре	Valeur	,
Distillats moyens (pétrole), hydrodésulfurés (CAS 64742-80-9)	15 minutes	500 ppm	
	8 heures	400 ppm	
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)	15 minutes	10 mg/m3	
	8 heures	5 mg/m3	
eurs biologiques limites	Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.		
trôles d'ingénierie ropriés	Ventilation par aspiration antidéflagrante locale et générale. Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Des douches oculaires et des douches d'urgence doit être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.		

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des

yeux

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau

Protection respiratoire

Protection des mains Porter des gants de protection en: Nitrile. Néoprène.

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques **Autre**

S'il n'est pas possible d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites

d'exposition permises, utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence. Une surveillance de l'air est

indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés.

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin. **Dangers thermiques**

Considérations d'hygiène

générale

Suivre toutes les exigences de surveillance médicale. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique Liquide. Liquide. **Forme** Couleur Brun foncé. Odeur Pétrole léger. Seuil olfactif Non disponible. рΗ Non disponible.

Point de fusion et point de

congélation

-76 °C (-104.8 °F) estimation

Point initial d'ébullition et

domaine d'ébullition 160 °C (320 °F) estimation

67.2 °C (153 °F) TVC Point d'éclair

Taux d'évaporation Lent.

Non disponible. Inflammabilité (solides et gaz)

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité -

0.6 % estimation

inférieure (%)

Limites d'inflammabilité -

supérieure (%)

7.5 % estimation

Tension de vapeur 0.6 hPa estimation

Densité de vapeur > 1 (air = 1)

Densité relative 0.89

Solubilité

Insoluble. Solubilité (eau)

Coefficient de partage

n-octanol/eau

Non disponible.

Température 215 °C (419 °F) estimation

d'auto-inflammation

Température de décomposition Non disponible. Viscosité Non disponible.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de

transport.

La substance est stable dans des conditions normales. Stabilité chimique

Risque de réactions

dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et de toute autre source d'ignition. Éviter les Conditions à éviter

températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles

Produits de décomposition

dangereux

Oxydes de carbone. Ammoniac.

Agents comburants forts.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation Nocif par inhalation.

Contact avec la peau Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux. Contact avec les yeux

L'aspiration de gouttelettes du produit dans les poumons par ingestion ou vomissement peut Ingestion

provoquer une pneumonie chimique grave.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques

physiques, chimiques et toxicologiques

L'aspiration peut provoguer un oedème pulmonaire et une pneumonite. Vertiges. Irritation oculaire

grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des

douleurs.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Nocif par

inhalation.

Nom de la substance: DIESEL1-Tank Power Renew™ - 916 mL No. 75832 (Item# 1006407) Version n°: 01 Date de publication: 03-Juillet-2019 Composants Espèces Résultats d'épreuves

2-ETHYLHEXANE-1-OL (CAS 104-76-7)

<u>Aiguë</u>

Cutané

DL50 Lapin 1986 mg/kg

Orale

DL50 Rat 2053 mg/kg

Distillats moyens (pétrole), hydrodésulfurés (CAS 64742-80-9)

<u>Aiguë</u> Cutané

DL50 Lapin > 2000 mg/kg

Inhalation

Vapeur

CL50 Rat 10 - 20 mg/l, 4 heures

Orale

DL50 Rat > 5000 mg/kg

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-54-7)

<u>Aiguë</u>

Cutané

DL50 Lapin > 5000 mg/kg

Orale

DL50 Rat > 15000 mg/kg

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-48-9)

<u>Aiguë</u>

Cutané

DL50 Lapin > 2000 mg/kg

Orale

DL50 Rat > 5000 mg/kg

Nitrate de 2-éthylhexyle (CAS 27247-96-7)

<u>Aiguë</u>

Cutané

DL50 Lapin > 5000 mg/kg

Inhalation

CL50 Rat 10 - 20 mg/l, 4 heures

Orale

DL50 Rat > 10000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires Provoque une sévère irritation des yeux.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire Pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Cancérogénicité Susceptible de provoquer le cancer.

Carcinogènes selon l'ACGIH

Distillats moyens (pétrole), hydrodésulfurés A2 Probablement cancérogène pour l'homme.

(CAS 64742-80-9)

Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)

A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Nom de la substance: DIESEL1-Tank Power Renew™ - 916 mL

^{*} Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

Distillats moyens (pétrole), hydrodésulfurés Probablement cancérogène pour l'homme.

(CAS 64742-80-9)

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

(CAS 64742-54-7)

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

(CAS 64742-54-7)

Toxicité pour la reproduction On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le

développement.

Toxicité pour certains organes

cibles - exposition unique

Non classé.

Toxicité pour certains organes

Non classé.

cibles - expositions répétées

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Toute inhalation prolongée peut être nocive. Effets chroniques

12. Données écologiques

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants		Espèces	Résultats d'épreuves
2-ETHYLHEXANE-1-0	DL (CAS 104-76-7)		
Aquatique			
Poisson	CL50	Crapet arlequin (Lepomis macrochirus)	10 - 33 mg/l, 96 heures
Aiguë			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	39 mg/l, 48 heures
Distillats moyens (pétr	ole), hydrodésulfure	és (CAS 64742-80-9)	
Aquatique			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia pulex)	2.7 - 5.1 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel ,donaldson trout (Oncorhynchus mykiss)	8.8 mg/l, 96 heures
			8.8 mg/l, 96 heures
Distillats paraffiniques	lourds (pétrole),hyd	drotraités (CAS 64742-54-7)	
Aquatique			
Aiguë			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	> 10000 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Vairon à grosse tête (Pimephales	> 100 mg/l, 96 heures

Nitrate de 2-éthylhexyle (CAS 27247-96-7)

Aquatique

Aiguë

Poisson CL50 Crapet arlequin (Lepomis macrochirus) 4.5 mg/l, 96 heures

promelas)

Persistance et dégradation

Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.

Potentiel de bioaccumulation

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

Distillats moyens (pétrole), hydrodésulfurés 3.3 - 6

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex.,

appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone,

perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

Nom de la substance: DIESEL1-Tank Power Renew™ - 916 mL No. 75832 (Item# 1006407) Version n°: 01 Date de publication: 03-Juillet-2019

^{*} Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des

déchets autorisé. Ne pas laisser la substance

s'infiltrer dans les égoûts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/récipient

conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements locaux

d'élimination

Détruire conformément àtoutes les réglementations applicables.

Emballages contaminésComme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une

installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Non
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui

Pays ou région Nom de l'inventaire En stock (Oui/Non)*

Philippines Inventaire philippin des produits et substances chimiques

(PICCS)

Taïwan Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI) Oui

États-Unis et Porto Rico Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi

réglementant les substances toxiques)

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication 03-Juillet-2019

Version n° 01

Autres informations CRC # 885A/1002862

Avis de non-responsabilité

L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux CRC

Canada Co..

Informations relatives à la

révision

Identification du produit et de l'entreprise : Identification du produit et de l'entreprise

Propriétés physiques et chimiques : Propriétés multiples

GHS: Classification

Oui